



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juin 2015
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-cinquième session

1^{er}-26 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Joseph Marie Fouda Ndi (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015

1. À sa 11^e séance, le 9 juin 2015, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015 (E/AC.51/2015/3).
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Certaines délégations ont félicité le Bureau des services de contrôle interne pour l'établissement de cet important rapport d'évaluation, notant qu'il méritait une attention toute particulière. Il a été indiqué que les éléments disparates de suivi et d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement exposés schématiquement ainsi que l'élaboration du diagramme d'analyse thématique pour l'incidence des activités décrivant les liens entre les activités d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats étaient



particulièrement utiles. D'autres délégations étaient d'avis que le rapport dépassait la simple évaluation thématique attendue du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et que certains des avantages, inconvénients, conclusions et recommandations contenus dans le rapport préjugeaient des résultats des processus intergouvernementaux en cours. Une délégation a souligné que le rapport encourageait et approuvait une approche du suivi et de l'évaluation qui était sans nul doute prématurée étant donné que le processus intergouvernemental relatif au programme de développement pour l'après-2015 n'était pas encore achevé et qu'un mandat en bonne et due forme était nécessaire avant qu'une décision puisse être prise. Plusieurs délégations se sont interrogées sur la manière dont l'évaluation devait être utilisée par les États Membres, et ont exprimé de sérieux doutes quant à l'approbation des recommandations figurant dans le rapport.

4. Des délégations ont également constaté que la terminologie figurant dans le rapport ne correspondait pas à celle que les États Membres étaient enclins à utiliser : le rapport faisait état de « suivi » et « d'évaluation » alors que les États Membres avaient parlé de « suivre » et « passer en revue » comme indiqué dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale.

5. Une délégation a insisté sur le fait que les fonctions de suivi et d'évaluation devraient incomber au premier chef au Forum politique de haut niveau sur le développement durable créé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et que tout cadre du système des Nations Unies devrait se conformer aux paramètres définis par les États Membres au sein de cette instance.

6. Des questions théoriques générales ont été posées sur les caractéristiques d'un mécanisme utile de suivi et d'évaluation; le type d'indicateurs de progrès à déterminer (actuels, claires, accessibles et utiles); les organismes statistiques chargés de communiquer des données; les parties prenantes (États Membres, autorités nationales, organisations extérieures et/ou organismes des Nations Unies); et les objectifs à évaluer.

7. Certaines délégations ont soulevé des questions méthodologiques particulières et demandé des précisions complémentaires au sujet des parties prenantes interrogées par le BSCI au cours de l'élaboration du rapport et des informations présentées dans la figure I du rapport.

8. Une délégation a fait observer que le rapport (E/AC.51/2015/3, par. 7) faisait référence à six points clefs, à savoir la dignité, les êtres humains, la prospérité, la planète, la justice et le partenariat, qui avaient été proposés dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète (A/69/700)»; cette délégation a rappelé que ces six points clefs n'avaient pas encore été approuvés par les États Membres et que d'autres solutions étaient en cours d'examen au niveau des processus intergouvernementaux.

9. Une délégation a pris note des éléments de suivi et d'évaluation disparates et spécifiques des objectifs du Millénaire pour le développement présentés dans le rapport. Certaines délégations ont fait observer que c'était l'occasion de revenir sur le passé, d'analyser les expériences acquises et de s'appuyer sur les savoir-faire et les mécanismes institutionnels existants afin d'éviter les doubles emplois. À cet

égard, une délégation a insisté sur la nécessité d'éviter les systèmes de suivi lourds sur le plan administratif.

10. Une autre délégation a mis en avant l'importance d'établir des mécanismes d'évaluation et de suivi efficaces dès la mise en place du cadre pour les objectifs de développement durable, et précisé que ce cadre devrait avoir pour principes fondateurs la responsabilité, la cohérence, l'interconnexion, la coordination, la transparence, la souplesse et l'utilité (enseignements 2 et 7). Une délégation a insisté sur la nécessité de définir des indicateurs de résultats clairs, adaptés et convenus à l'échelle internationale, pour chaque cible du cadre de développement durable. Ces indicateurs devraient permettre de mieux suivre les tendances, de mieux orienter les interventions de politique générale et d'intervenir en temps voulu. Ce dernier aspect est de la plus haute importance, étant donné qu'il est indispensable de déterminer s'il est nécessaire ou pas de procéder à des corrections à mi-parcours pour maximiser la réalisation des résultats escomptés. Une délégation a en outre déclaré que la crédibilité et l'efficacité du cadre seraient fondées sur des principes fondamentaux tels que l'appropriation des programmes par les pays, le renforcement des capacités, le principe d'inclusion, la transparence et la cohérence des liens aux niveaux national, régional et multilatéral (E/AC.51/2015/3, par. 35).

11. Des délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'inclure des indicateurs de résultats convenus au niveau international dans le cadre de développement durable, ce qui permettrait d'assurer efficacement le suivi des tendances et l'orientation des interventions de politique générale tout en tenant compte des contextes locaux ou régionaux pour comparer les progrès accomplis dans différents pays. Il a été souligné que la réalisation régulière de métaévaluations devrait permettre de tirer des enseignements constructifs pour le renforcement futur des capacités d'évaluation. De ce fait, les données de suivi et d'évaluation devraient être mises à la disposition du public afin de tirer le meilleur parti de la mise en commun des connaissances, de la transparence et de l'ouverture, et d'instaurer un système de retour de l'information qui pourrait bénéficier à toutes les parties prenantes.

12. Les délégations ont souligné l'importance du rôle envisagé pour les Commissions régionales de l'ONU dans le programme de développement pour l'après-2015 (E/AC.51/2015/3, par. 35) et rappelé que ces Commissions organisaient des forums régionaux en fonction de la situation régionale, de leurs besoins et de leurs priorités (par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a entrepris des consultations en vue d'organiser un forum régional sur le développement durable. Ces dispositifs régionaux auront pour fonction d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau régional et ne devraient pas être prédéterminés au niveau mondial, étant donné qu'il n'existe pas de formule universelle.

13. Une délégation a souhaité recevoir des précisions supplémentaires sur le rôle et les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur la proposition du BSCI tendant à ce que diverses parties prenantes élaborent tous les cinq ans un rapport d'évaluation globale (E/AC.51/2015/3, par. 58 et 59).

14. Les délégations se sont félicitées de l'accent mis dans le rapport sur le renforcement des capacités nationales et locales des parties prenantes en matière de statistique et d'évaluation par le biais d'un cadre de suivi et d'évaluation (enseignement 5). Une délégation a souligné qu'il importait particulièrement

d'intensifier l'appui fourni aux pays par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'harmonisation des statistiques aux niveaux national, régional et mondial, et d'accélérer l'obtention de résultats et l'analyse. Une autre délégation a insisté sur le fait que pour cela, les pays auraient besoin de ressources pour financer ces activités.

15. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans des domaines tels que la parité entre les sexes et la réduction de la pauvreté, mais ont fait observer que de nombreux pays n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ou à mettre en œuvre des activités dans ce cadre (ni à réaliser d'autres objectifs internationaux comme la Déclaration de Doha sur le financement du développement), essentiellement en raison d'un manque de ressources ou de contributions de la part des donateurs (enseignement 6). Une délégation a demandé des précisions en ce qui concernait l'accent mis par le rapport sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et en Asie, et s'est interrogée sur les progrès réalisés dans le reste du monde.

Conclusions et recommandations

16. Le Comité a pris acte des enseignements tirés de l'expérience exposés dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015 ».

17. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note de la recommandation figurant dans le rapport du BSCI sur l'évaluation thématique des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en faisant observer qu'elle ne constituait pas une contribution officielle aux négociations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.